

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MAI 2009

L'an deux mille neuf, le treize mai à dix neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni aux lieux habituels des séances, sous la présidence de Monsieur Dominique CAPART, Maire.

Etaient présents : BRETAUDEAU Michel, CAPART Dominique, DESPLANQUES François, GARDON Jean-Pierre, LEFEBVRE Philippe, LEMAITRE Danièle, PRIVET Jérôme, REYNAERT Nicole, THELLIER Nicolas, THIERION DE MONCLIN Christian et VIVES Y CARBONELL Sabine

Etaient absents excusés : BOUAFIA Stéphane, BOUCHER Jean-François (pouvoir à DESPLANQUES François), CASTAIN Nadia et RAHOU Nedjma

Mme REYNAERT Nicole a été élue secrétaire de séance.

PLU REVISION SIMPLIFIEE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le dossier de la révision simplifiée du PLU qui permettra la réalisation de la salle communale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de lancer la procédure de la Révision Simplifiée du PLU et notamment l'enquête publique et la nomination par le Tribunal Administratif d'un Commissaire Enquêteur.

INFORMATISATION D'UNE CLASSE DE L'ECOLE

Dans le cadre du plan de relance, le gouvernement a décidé, sur proposition du Ministre de l'Education Nationale, d'un effort sans précédent pour les communes rurales, afin de renforcer leur attractivité et de lutter contre la fracture numériques des territoires en lançant le plan en faveur du développement numérique dans les écoles rurales.

Ce plan permettra de distribuer un équipement numérique de qualité à 5000 écoles situés dans les communes rurales de moins de 2000 habitants.

Chaque commune faisant acte de candidature bénéficiera d'une subvention à hauteur de 80 % du projet (à concurrence de 9000 €) et d'un droit de tirage supplémentaire de 1000 € pour l'acquisition de ressources numériques éducatives.

L'enseignante qui, à la rentrée de septembre 2009, aura en charge les GS et les CP est intéressé par ce projet, en conséquence, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de faire acte de candidature afin d'équiper cette classe en numérique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de faire acte de candidature pour ce dossier auprès de l'Inspection Académique. Il autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec l'Inspection Académique si la candidature de la Commune est retenue.

TRAVAUX ECOLE

L'Adjoint en charge des travaux présente au Conseil Municipal les différents devis reçus concernant les travaux à réaliser au niveau de l'école :

- Peinture des murs pour les 3 classes :

- CATY : 11 973.34 € TTC
- UNION DES PEINTRES : 14 616.29 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de retenir l'entreprise CATY

- Plafonds cycle 2 et 3 :

- HP INDUSTRIE : 4 561.55 € TTC
- PICARDIE CLOISON : 4 944.26 € TTC
- FORCLON : 4 756.73 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de retenir l'entreprise HP INDUSTRIE

- Menuiseries cycle 3 (création d'une issue de secours + modification du sens d'ouverture de l'issue existante) :

- SMTP : 5 678.25 € TTC
- TROIVAUX : 8 539.00 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de retenir l'entreprise SMTP

- Carrelage entrée du cycle 3 :

- SMTP : 4 599.53 € TTC
- TROIVAUX : 3 650.49 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de retenir l'entreprise SMTP. Cette décision résulte du choix de réduire le nombre d'intervenants sur le site, sur une même période, l'ensemble des travaux devant obligatoirement être terminé pour la rentrée de septembre 2009.

- Pose d'un VMC dans le dortoir et les sanitaires des petits :

Un seul devis ayant été reçu à ce jour, le dossier est laissé en attente.

L'ensemble des travaux auront lieu au mois d'août, il sera nécessaire de déménager les classes pour permettre aux entreprises de travailler.

ORGANISATION ALSH

L'Animatrice en poste actuellement (en remplacement de l'Agent en Congés Parental jusqu'en juillet 2010) a décidé de rompre son contrat à la date du 02 juillet 09, d'où la nécessité de réfléchir à la nouvelle organisation de l'ALSH en septembre 2009.

L'Adjointe en charge de l'ALSH s'est rapprochée de l'Association Léo Lagrange pour étudier l'éventualité d'un partenariat pour la gestion de l'ALSH. Elle présente au Conseil Municipal les informations qu'elle a recueillies lors de ses différentes entrevues avec leur responsable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité,

- de retenir le principe de partenariat de la gestion de l'ALSH avec l'Association Léo Lagrange
- de réunir la Commission Finances pour étudier cette possibilité et finaliser la convention nécessaire

Il est indiqué que les élèves de CM1 et de CM2 qui vont aller à l'école de Poulainville en septembre auront toujours la possibilité d'être accueillis au périscolaire d'Allonville.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Les élections européennes auront lieu le 07 juin 2009
- Le Conseil Général nous informe qu'il a décidé le renouvellement de la couche de surface de la route départementale n 247 en traverse de la Commune. Les travaux seront réalisés au 2^{ième} semestre 2009.
- Problème d'effraction à la salle des Fêtes, les gendarmes sont prévenus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 15.